

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de février à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 13 février 2026.

**Présent(s)** : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T.Eudes, S. Mercet,  
Nicolas Laks

MM les Conseillers : C. Arhuero, P. Meylan, J.Personnaz ; R.  
Cusin, S.Pérou, S. Baud, M.Bourguignon,

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Vilmint donné à M.Genoud,

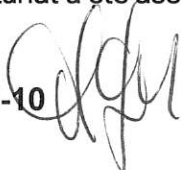
**Absent(s) excusé(s)** : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca, Nath. Laks,

**Le secrétariat a été assuré par** : R. Personnaz

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	14
Dont pouvoirs	01

N° 2026-10



### CONVENTIONNEMENT AVEC LA CC GENEVOIS POUR LES SERVICES DE VACATION DU CAUE DE LA HAUTE-SAVOIE

La CC Genevois s'est fixée comme objectif d'encourager la qualité des constructions et la diversité des formes urbaines sur son territoire. Cet objectif passe notamment par la promotion d'un habitat s'inscrivant harmonieusement dans son contexte architectural et paysager et d'une lutte contre la banalisation du bâti. Il s'agit également de protéger et valoriser le patrimoine bâti d'intérêt local, par l'implantation de constructions respectueuses de l'architecture vernaculaire. Cet objectif est inscrit dans l'ensemble des documents de planification de la CC Genevois : schéma de cohérence territorial (SCOT), projet de territoire et programme local de l'habitat (PLH).

Afin de tendre vers cet objectif, la CC Genevois a souhaité mettre en place, sur son territoire, une démarche collaborative avec le CAUE de la Haute-Savoie, en vue d'organiser une mission de conseil architectural et paysager régulière à destination des communes membres de la CC Genevois. La mise en place du service de conseil fait l'objet de conventions entre le CAUE de la Haute-Savoie et la CC Genevois, de contrats-types liant la CC Genevois aux architectes-conseils qui interviendront dans le cadre de ce service, et de conventions avec les communes membres aux fins de mobilisation du service.

La mission de conseil architectural et paysager peut avoir plusieurs objets :

- Analyse et évaluation de la qualité d'insertion des projets d'aménagement et de construction dans les paysages, en amont ou lors du dépôt de permis de
-

- construire, par l'organisation de rendez-vous avec les porteurs de projets privés (particuliers ou promoteurs) ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les projets communaux (aide à l'organisation de concours de maîtrise d'œuvre, participation aux jurys...)
- Protection et valorisation du patrimoine bâti communal en complément des documents d'urbanisme ;
- Toute autre thématique en lien avec l'architecture, l'urbanisme ou l'environnement, sur laquelle la commune aurait besoin d'une assistance.

La CC Genevois étant adhérente au CAUE de la Haute-Savoie, et en tant que membre de l'association, 50% de la totalité de ces frais seront remboursés directement à la CC Genevois par le CAUE de la Haute-Savoie de manière semestrielle. Les 50% restants seront remboursés par les communes utilisatrices auprès de la CC Genevois, au prorata de l'utilisation qu'elles auront fait du service.

Ainsi, la Commune s'engage à rembourser à la CC Genevois le montant résiduel des vacations de conseil effectivement consommées par la Commune et le montant des frais de déplacement des architectes-conseils utilisés pour se rendre sur leurs lieux de permanence, dans le cadre de ces vacations-conseil.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion entre la CC Genevois et la commune de Beaumont, annexée à la présente délibération, et à engager les dépenses nécessaires qui seront inscrites au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,



Rosa PERSONNAZ

Le maire



Marc GENOUD

Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le maire

